

---

Compte-rendu du "Journal des Débats et des Décrets" du discours et de la discussion engagée sur les mesures proposées par Robespierre pour assurer la liberté des cultes, en annexe de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Compte-rendu du "Journal des Débats et des Décrets" du discours et de la discussion engagée sur les mesures proposées par Robespierre pour assurer la liberté des cultes, en annexe de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 718-719;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_40099\\_t1\\_0718\\_0000\\_2;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40099_t1_0718_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 16/02/2024

fanatisme et de la philosophie tour à tour. Ils ont voulu attaquer les idées religieuses, afin de communiquer un choc plus violent à l'opinion publique. Vous seriez étonnés si vous connaissiez quels sont les vils suppôts des rois. Que pensez-vous de la présence de cet homme, de ce vil fédéraliste, de Rabaut-Saint-Etienne en cette ville, et dans le moment d'une grande impulsion? Oui, c'est un des chefs de la coalition...

Je demande qu'il soit défendu à toute autorité constituée de se mêler de ce qui regarde les idées religieuses ou le culte public.

**Cambon** appuie les observations de Robespierre et l'Assemblée renvoie à demain, à l'ouverture de la séance, pour statuer sur ces propositions.

### III.

#### COMPTE RENDU du *Journal des Débats* et des *Décrets* (1).

**Robespierre.** Vous avez dû apprendre, par la lettre du conspirateur Calonne, que vos ennemis avaient fondé de grandes espérances sur le Midi de la République. Si vous étiez plus instruits des détails particuliers, vous sauriez que ce fait se lie avec beaucoup d'autres, et qu'ils se prêtent mutuellement la force propre à chacun, et forment un tel état de choses, que votre attention ne peut s'en distraire aucunement. Vous verriez qu'il n'est plus permis aux législateurs, qui ont juré de sauver la patrie, de laisser flotter les rênes du gouvernement dans des mains, je ne dis pas seulement inhabiles, mais quelquefois criminelles. Vous vous convaincriez que vous ne devez permettre à qui que ce soit d'imprimer à l'opinion des mouvements violents, et dont il serait impossible de calculer les conséquences. Vous auriez réfléchi déjà que le peuple français ne peut et ne doit jamais être impunément le jouet de quelques énergumènes qui cachent leurs projets sous les dehors du civisme, et accusent vaguement tous ceux qui ne partagent pas leur effervescence astucieuse et criminelle.

Qu'ils désespèrent cependant d'élever des soupçons sur notre patriotisme! Nous sommes, et personne n'en doute, nous sommes du parti des patriotes; nous sommes des patriotes ardents; car il est de l'essence du patriotisme d'être ardent; mais nous ne sommes, nous ne serons jamais les amis de ceux qui n'ont que le masque du patriotisme.

Croyez-vous, si vous vouliez raisonner votre situation actuelle, que vous puissiez lutter contre toutes les cours de l'Europe, les combattre, les vaincre même, sans qu'elles cherchent à influencer, par les moyens les plus vils et les plus odieux, les opérations les plus décisives de la liberté, et tout ce qui se passe au milieu de vous; et que, pour parvenir à leur but, les scélérats qu'elles soudoient ne s'attachent à parler plus éloquemment que nous-mêmes le langage de la liberté, si toutefois il est donné aux

esclaves de le parler plus éloquemment que ne le font les hommes libres. Eh bien, cette réflexion vous conduit naturellement à distinguer deux choses bien importantes : à séparer ce qui appartient au patriotisme pur et naïf qui règne dans l'âme des vrais amis de la liberté, et ce qui est le résultat de l'impulsion des puissances étrangères. Ce qui appartient au patriotisme, c'est ce concert d'hommages inspirés par des principes aussi purs que la raison et la vérité, à qui de bons républicains les adressent. Ce qui est l'ouvrage des émissaires de l'étranger, c'est un plan profondément pervers d'accélérer des mouvements de l'opinion, pour en rendre les effets dangereux; c'est un système d'autant plus redoutable qu'il est revêtu de formes séduisantes, même pour les patriotes qui sont moins politiques qu'ardents, qui combinent moins les effets prochains et ceux du moment, que les suites plus éloignées. Ce qui appartient aux puissances étrangères, c'est de se servir contre nous de l'arme que nous avons vue dans leurs mains à toutes les époques les plus remarquables de notre histoire, et surtout depuis la glorieuse révolution que nous avons faite; c'est-à-dire, de chercher à réveiller le fanatisme dans les lieux où il avait cherché son dernier asile; c'est d'armer l'homme qui n'est point un ennemi de son pays, qui n'est point un ennemi de la liberté, mais qui est attaché à un culte, et qui tient à des opinions religieuses; de l'armer, dis-je, contre un autre patriote, contre un autre ami de la liberté, qui, sur la religion, a des opinions différentes; c'est de vouloir dénaturer la Révolution, avant que ses créateurs l'aient consolidée; et, quand le peuple entier doit veiller pour le salut public; quand il doit prêter une oreille attentive à la voix de ses représentants, qui sont comme les premières sentinelles de la liberté, de le détourner de la vigilance et de l'attention auxquelles tient l'établissement de la République, pour lui inspirer des opinions opposées, et mettre dans ses mains les torches de la discorde.

Voici en peu de mots comment ont calculé les puissances étrangères. Elles ont dit à leurs émissaires : « Vous pouvez tout avec le peuple français. Il ne faut que vous en emparer. Il est sensible. Il aime la liberté. Sous cet appât, cachez le piège que nous vous chargeons de lui tendre. Il y donnera infailliblement. »

Voulez-vous savoir encore ce qui dévoile à mes yeux une grande partie de cette conspiration, et ce qui, je pense, frappera aussi vos esprits? c'est la découverte du traître que vous aviez mis hors la loi. Savez-vous que ce Rabaut était à Paris? que de là, ce ministre protestant attisait les brandons de la guerre civile dans les départements? la présence d'un tel homme, d'un homme qui vient braver la loi, j'oserais presque dire sous les yeux des législateurs, sa présence ne vous annonce-t-elle pas qu'un grand complot était prêt d'éclater?

Je reviens au plan des puissances étrangères. Voici comment elles raisonnent. Réunissons nos efforts pour attaquer le culte catholique, là où ses impressions sont encore restées profondes, là où la philosophie éclaire moins le peuple. Nous y recruterons la Vendée avec succès; nous y développerons toute la puissance du fanatisme; nous détournerons enfin l'énergie du peuple en faveur de la liberté, et nous en étoufferons l'enthousiasme dans des disputes de religion. Ensuite, comme la philosophie n'a pas

(1) *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 444, p. 213).

fait autant de progrès en Europe que dans la France, tous les peuples se trouveront nécessairement en opposition avec le peuple français, et nous trouverons plus facilement des esclaves qui s'armeront pour la tyrannie.

Ainsi le tyran de l'Autriche ferait, en effet, d'abondantes recrues dans la Belgique, où la liberté n'est pas absolument étrangère; mais où la religion exerce une grande puissance; et la France y perdrait, non seulement les points par où elle s'en rapproche, mais encore il naîtrait, entre elles deux, des motifs puissants d'opposition.

Ainsi les cantons catholiques nous seraient aliénés, par des différences d'opinions religieuses, lorsque sous d'autres rapports nous ne serions pas étrangers les uns envers les autres.

Enfin les intrigants qui cherchent à tout brouiller pour renverser la liberté, et établir leur usurpation, pourraient peut-être, par ce moyen, exécuter leurs complots sacrilèges.

C'est une chose remarquable, en effet, dans l'intérieur. Depuis que ce mouvement a été imprimé, il s'est fait une émigration considérable du Midi dans la Suisse. Plusieurs communes, où le fanatisme n'exerce pas son affreux despotisme, mais où cependant on trouve mauvais que des autorités, que la force armée viennent commander de désertir les autels, et mettre des ministres du culte en arrestation, à cause de la qualité dont ils sont revêtus; ces communes ont fait entendre des réclamations. Il en a été formé aussi par quelques hommes, qui, les premiers, ont déposé les instruments du culte; par des curés qui ont étouffé, dans les premiers moments, leurs plaintes par amour pour la paix et par zèle pour la philosophie. Je ne doute pas que tous ne sacrifassent sans regret leur culte à la liberté; mais enfin ils réclament.

Le mouvement que l'on a imprimé sur le culte catholique a donc eu deux grands objets : le premier, de recruter la Vendée, d'aliéner les peuples de la nation française, et d'employer la philosophie à la destruction de la liberté; le second de troubler dans l'intérieur la tranquillité publique, et de distraire tous les esprits, quand il est nécessaire de les recueillir pour asseoir les fondements inébranlables de la Révolution.

Je pourrais démontrer jusqu'à l'évidence le plan dont je viens de vous faire apercevoir les principales bases, si je voulais mettre à nu ici ceux qui en ont été les premiers moteurs.

Je me contenterai de vous déclarer qu'à la tête, il y a des étrangers, des émissaires de l'Angleterre et de la Prusse, et des ministres protestants : dans ces circonstances, quelle doit être votre marche? C'est en législateurs, en politiques que vous devez vous montrer : protéger le patriotisme contre tous ses ennemis, l'éclairer sur les pièges qu'on lui tend, se garder d'inquiéter les patriotes qui auraient été trompés par des insinuations perfides, et conserver ce qui a été fait par un libre consentement du peuple français, voilà votre premier devoir.

Vous devez encore prendre des mesures pour empêcher ces extravagances réfléchies, ces folies combinées avec maturité, et parfaitement coïncidentes avec des plans de contre-ré-

volution; vous devez dire à l'aristocrate : Tu ne te prévaudras pas des succès que ta scélératesse t'avait promis; la liberté et l'égalité triompheront.

Je vous demande d'abord de défendre aux autorités particulières de fomenter, par des mesures irréfléchies, la guerre civile, et de seconder par là les complots de nos ennemis.

Une autre mesure à prendre est de défendre expressément à aucune force armée de se mêler aucunement de ce qui appartient aux opinions religieuses, et de renfermer l'exercice de leur puissance dans les simples mesures de police pour lesquelles elles seront requises.

Enfin, je vous propose une mesure digne de la Convention nationale et des législateurs qui la composent; c'est de rappeler solennellement tous les citoyens à l'intérêt public; de les éclairer par vos principes, comme vous les excitez par votre exemple, et de les inviter instamment à se départir de toutes les disputes oiseuses et dangereuses dont on voudrait jeter le germe entre eux, pour s'appliquer absolument aux grands intérêts de la patrie.

Le projet qui vous a été soumis, au nom du comité de Salut public, présentait ces mêmes vues, et reposait sur les motifs que je viens de dénoncer. Vous l'avez renvoyé. En y réfléchissant, vous sentirez la nécessité d'adopter les mesures que nous vous proposons : si vous ne le faites pas, comptez que les émissaires de l'étranger se prévaudront de votre silence pour consommer leurs desseins criminels. Je renouvelle les propositions que j'ai énoncées, et j'insiste pour que vous poursuiviez ceux qui se serviraient du prétexte de religion pour tourmenter.

**Cambon.** Vous avez été témoins du mouvement qui s'est opéré dans les opinions religieuses, et vous avez dit : Nous ne nous mêlons de rien à cet égard; le peuple est seul son maître. Eh bien ! vous n'avez pas voulu prononcer votre opinion à cet égard : permettriez-vous donc aujourd'hui, toléreriez-vous que d'autres le fissent, réunis en autorités constituées?

Non, ce serait déplacer la représentation nationale. Vous pouviez, en qualité de représentants du peuple, énoncer son opinion; vous ne l'avez pas fait, nulle autre puissance n'en a le droit. Défendez donc aux autorités constituées, aux communes, à qui que ce soit, de déterminer aucun mouvement pour tout ce qui tient aux religions.

La Révolution se trouve cependant liée à un fait que vous devez considérer; c'est celui qui a rapport aux prêtres réfractaires : ceux-là ne peuvent, sans danger pour la révolution, exercer le culte pendant qu'elle durera. Il faut faire mention de l'exception, mais je ne vois aucun inconvénient à adopter les principes établis par Robespierre.

**Philippeaux.** Vous avez renvoyé au comité de Salut public le plan qu'il vous avait fait présenter; il profitera de la discussion qui vient d'avoir lieu pour la perfectionner. Je demande que demain il vous en fasse le rapport.

(Décrété.)